

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL ADULTES 2019

REGLEMENT PARTICULIER

1/ Généralités

- 1.1 La compétition se déroulera les samedi 11 et dimanche 12 mai 2019 au gymnase Everest à Voiron. Le juge arbitre principal sera Antoine Fauvet, le juge arbitre adjoint Vincent Arrigoni.
- 1.2 Le Championnat Départemental de L'Isère est ouvert aux seuls joueurs licenciés dans les clubs affiliés à la FFBaD du territoire Isérois pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune mesure de suspension. Les joueurs cadets, juniors, seniors et vétérans sont autorisés à participer. Les joueurs minimes devront être classés R6 minimum dans les tableaux concernés pour participer.
- 1.3 Tous les joueurs participant à cette compétition doivent avoir une tenue de badminton, respectant la réglementation fédérale.
- 1.4 Les joueurs seront répartis sur les quatre catégories suivantes : N, R, D et P en fonction de leurs classements à la date du jeudi précédent le tirage au sort, c'est-à-dire le 25 avril 2019. Concernant les doubles, c'est le classement du meilleur joueur qui déterminera la catégorie d'inscription. Exemple, une paire N3-R4 sera inscrite dans la catégorie N. En double, pour jouer en N, les joueurs devront être classés minimum R4. Pour jouer en R, minimum D7 et pour jouer en D, minimum P10.
- 1.5 Le logiciel utilisé pour gérer la compétition sera Badplus
- 1.6 Le Comité de l'Isère de badminton se chargera de récompenser les champions départementaux, vice-champions départementaux et les vainqueurs de la petite Finale.

2/ Les tableaux

- 2.1 Les tableaux de simple, double et mixte sont proposés. Les joueurs peuvent s'inscrire sur 3 tableaux dans la catégorie N. Pour les autres catégories, les joueurs pourront s'inscrire sur 2 tableaux (simple et mixte possible).
- 2.2 En série N, nous prendrons les 12 meilleurs joueurs au CPPH. Pour les autres catégories, nous prendrons les 8 meilleurs au CPPH et les 4 premiers inscrits. L'organisateur se laisse la possibilité de constituer une liste de remplaçants pour les tableaux n'étant plus complets, à la suite d'abandons avant la compétition.
- 2.3 Le samedi : simples homme et dame jusqu'aux quarts de finale inclus et les Mixtes jusqu'aux finales incluses. Le dimanche : Doubles jusqu'aux finales incluses ainsi que demies et finales des simples Homme et Dame
- 2.4 Dans la mesure du possible, les simples, doubles et mixtes seront joués en 4 poules de 3 avec 2 sortants.
- 2.5 Des matchs pour la 3ème place seront mis en place dans chaque tableau.
- 2.6 Les organisateurs, en accord avec les Juges Arbitres, pourront modifier les poules et/ou les tableaux ainsi que prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi

3/ Les inscriptions

- 3.1 Par joueur, le montant des droits d'engagement est de 10€ pour un tableau, de 15€ pour deux et de 20€ pour 3 tableaux.
- 3.2 Les inscriptions doivent parvenir au Comité de l'Isère de badminton avant **le 19 avril 2019**. Elles devront être faites sur le « **google form** ». Pour les doubles, c'est la date d'inscription du dernier inscrit qui sera prise en compte concernant l'article 5.
- 3.3 Le règlement des inscriptions se fera exclusivement sur place par les joueurs, avant le début de leurs participations. **Si un joueur ne peut pas régler son inscription, il sera déclaré WO sur toute la compétition.**

4/ Le tirage au sort, les convocations, les horaires

- 4.1 Le tirage au sort sera effectué à la date du **26 avril 2019**.
- 4.2 Tout forfait sera à donner au juge arbitre le week-end de la compétition ou sera à envoyer à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton située : 37 route du Vercors 38500 Saint-Cassien ou par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org.

- 4.3 Le Comité départemental de l'Isère de badminton enverra les convocations au moins 5 jours avant la compétition par courriel avec un plan d'accès, des informations importantes si il y en a, ainsi que les coordonnées téléphoniques/mail d'un responsable et du juge-arbitre. La liste des joueurs en liste d'attente sera communiquée le jour du tirage au sort.
- 4.4 Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les matchs pourront être lancés jusqu'à 1 heure à l'avance au maximum.

5/ Le déroulement de la compétition

- 5.1 Les matchs se joueront en conformité avec le règlement des compétitions de la FFBaD, 2 sets gagnants de 21 points.
- 5.2 Les matchs se dérouleront en auto arbitrage jusqu'aux finales. Les matchs pourront être scorés si des personnes dans le gymnase le souhaitent.
- 5.3 Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : **FORZA VIP**
- 5.4 Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dument complétée immédiatement après la fin du match.
- 5.5 Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer. (Test des volants, échauffements et changements de tenues).
- 5.6 Un volant touchant les structures amovibles (panier de basket, filin ou autre objet amovible) sera compté systématiquement « FAUTE » au service, comme en jeu.
- 5.7 Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quel que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord de(s) l'intéressé(es). Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
- 5.8 Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le juge-arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.
- 5.9 Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 5 minutes » pourra être disqualifié par le Juge-arbitre.
- 5.10 L'accès au plateau sportif est réservé aux joueurs appelés à jouer leur match, aux conseillers, aux officiels et aux organisateurs. Les conseillers devront porter des chaussures fermées pour venir coacher les joueurs.
- 5.11 Les réclamations éventuelles doivent être signalées au juge-arbitre par un responsable de club du joueur concerné et notées sur la feuille de rencontre ou envoyées par écrit au Comité départemental dans les 5 jours suivant la compétition.
- 5.12 Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle, des vestiaires, et l'intégrité des structures mises à leur disposition.
- 5.13 Le Comité de l'Isère de badminton décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou autres incidents.

Le Comité de L'Isère de badminton remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce Championnat Départemental Adultes en respectant ce règlement particulier ainsi que le code de Conduite des joueurs, affiché dans la salle.

Le Juge Arbitre
Antoine FAUVET

Le Juge Arbitre adjoint
Vincent ARIGONI